

ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-19001-1

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné que l'ordonnance numéro OCA21-19001-1 intitulée « Ordonnance en raison de la pandémie de la COVID-19 – Tarifs des cours pour une session écourtée » a été adoptée à la séance extraordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 17 décembre 2020.

Que cette ordonnance peut être consultée à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Que cette ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 décembre 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

ORDINANCE NUMBER OCA21-19001-1

COMING INTO FORCE

NOTICE is hereby given that ordinance number OCA21-19001-1 « Ordonnance en raison de la pandémie de la COVID-19 – Tarifs des cours pour une session écourtée » was adopted at the special council sitting of the borough of Lachine held on December 17, 2020.

This ordinance may be consulted at the borough hall during business hours.

This ordinance becomes effective the day of its publication.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this December 18, 2020.